

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois <b>Commune de Contamine Sarzin</b> (74270)</p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b></p> <p><b>Séance du jeudi 15 octobre 2015</b></p> <p>Par suite d'une convocation en date du 8 octobre 2015, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 15 octobre 2015 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamossset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 14</p> <p>En exercice : 14</p> <p>Présents : 10</p> <p>Votants : 14</p> <p><b>Délibération n°D_2015_10_15_01</b></p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamossset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, M. Christophe Albert, M. Jean-Luc Barthod, M. Fabrice Bonnard, M. Alain Cartier, M. Aurélien Chaine, M. Fabrice Excoffier, M. Philippe Marguerie</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : Mme Maryline Derouet à M. Alain Cartier, Mme Sandrine Jallin à M. Christophe Albert, Mme Nathalie Venancio à M. Aurélien Chaine, M. Julien Verdier à Mme Raphaëlle Cons</p> <p>Absent excusé : /</p> <p>Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.</p> <p>M. Fabrice Excoffier est désigné pour remplir cette fonction.</p>

**Objet : Transfert dans le domaine public communal des parcelles cadastrées section A n°3143, 3144 et 3145**

Monsieur Patrick Falcoz informe le conseil municipal qu'à la demande des riverains, il est proposé la rétrocession à la commune, pour l'euro symbolique, de la voirie, des espaces verts et d'un espace prévu pour la création d'un trottoir au lieu-dit « Cheneviers ».

Il souligne que la voirie est déjà goudronnée, et que, par ailleurs, l'augmentation de la longueur de la voirie communale permet de demander des subventions d'entretien de voirie supplémentaires.

Les parcelles concernées par ce projet sont :

Section	N°	Propriétaires	Adresse	Superficie à transférer
A	3143	SARL ALP' PCP	3, rue des Cols Verts – 74940 Annecy-le-Vieux	530 m <sup>2</sup>
A	3144	SARL ALP' PCP	3, rue des Cols Verts – 74940 Annecy-le-Vieux	127 m <sup>2</sup>
A	3145	SARL ALP' PCP	3, rue des Cols Verts – 74940 Annecy-le-Vieux	85 m <sup>2</sup>

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

**Vu** le code de l'urbanisme, notamment l'article L 318-3 ;

**Vu** le code de l'expropriation et notamment les articles et suivants ;

**Vu** la demande orale des riverains ;

Le conseil municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** de lancer la procédure de transfert d'office au profit de la commune de Contamine-Sarzin pour l'euro symbolique, des parcelles à usage de voie et d'espaces verts cadastrées section A n°3143, 3144 et 3145.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique telle que prévue à l'article L 318-3 du code de l'urbanisme en vue d'un transfert, pour l'euro symbolique, dans le domaine public communal de ces

parcelles constitutives de la voie privée ouverte à la circulation publique et classées dans le domaine public communal parcelles cadastrées section A n°3143, 3144 et 3145.

Envoyé en préfecture le 20/10/2015

Reçu en préfecture le 20/10/2015

Affiché le

S E D

ID : 074-217400860-20151015-D\_2015\_10\_15\_01-DE

**APPROUVE** le dossier soumis à enquête publique.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la désignation d'un commissaire enquêteur chargé de cette enquête et à accomplir toutes les formalités de publication et de notification nécessaires.

**DIT** que la dépense sera prévue au budget principal de l'exercice 2015.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et l'acte à venir.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.
Compte tenu de sa télétransmission le : 20/10/2015	Fait à Contamine Sarzin, le 20 octobre 2015
Et de la publication le : 20/10/2015	Le Maire, Alain CHAMOSSE



*Handwritten signature of Alain Chamosse*



*Handwritten signature of Alain Chamosse*